

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 22	Absents 9	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 24	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 18/06/2013

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

**AMENAGEMENTS DE L'ESPACE
DES TENNIS**

**PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL DETAILLE**

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil treize, et le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY - E. CECCALDI – JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU - A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI – R. POIRON représentée par J. SANTELLI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – E. SUZZONI - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – JP. ANSALDI - P. CECCALDI – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. MARCELLI – JB. MARIOTTI - E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI.

Absent(s) ayant donné procuration : M. PARIGGI à A. SANTINI / I. TOMMASINI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président rappelle au conseil la décision des supprimer les aires de jeu des tennis pour dédier cet espace à d'autres activités sportives absentes du complexe sportif et ceci, dans un objectif d'optimisation de la fréquentation de ce volume immense pouvant accueillir plusieurs activités telles :

- un mur d'escalade
- une salle de gymnastique
- un ring de boxe

Une première phase de programmation permet de visualiser et organiser les espaces tout comme définir le budget relatif aux travaux à engager détaillés comme suit :

Les montants sont exprimés HT.

Travaux :	-	Salle de boxe	66 250 €
	-	Salle d'escalade	35 000 €
	-	Salle de gymnastique	174 250 €
	-	Annexes sportives :	261 360 €
	-	Espace convivialité :	58 000 €
	-	Annexes et locaux techniques :	71 750 €
	-	Traitements acoustiques et cloisons de séparation des espaces :	200 000 €
	-	Raccordement aux réseaux :	70 000 €
Total travaux (base mai 2013) :			936 610 €

Mobilier :	330 000 €
Programmation et AMO	14 936 €
Maîtrise d'œuvre + SSI	132 994 €
Missions EXE et OPC	37 332 €
Contrôle technique SPS	18 800 €
Frais divers	25 000 €
Assurances 1.50 %	18 999 €

MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION :
Coût estimatif global HT : 1 514 698 €

Il convient de définir le plan de financement de cette opération et rechercher une aide financière au total de 80 % du montant global, auprès de la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 55 % dans le cadre des fonds à destination des établissements scolaires, 25 % auprès de l'Etat dans le cadre de crédits Centre National pour le Développement du Sport. L'investissement alloué par la Région suggère par voie de conséquence une compensation à travers une mise à disposition gratuite des installations auprès du collège de Calvi pendant le temps scolaire.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Base montant global du projet : 1 514 698 €

CTC 55 % : 833 084 €

CNDS 25 % : 378 675 €

Communauté de communes Calvi Balagne 20 % : 302 940 €

Le Président précise que le maître de l'ouvrage portera également en sus de la part d'autofinancement, les charges de TVA à 19.6 % et 8 % selon les prestations.

Cette opération s'échelonne sur une durée de deux ans, mi 2013 – 2014-début 2015, sachant que les travaux, mobilisant l'essentiel des fonds se dérouleront principalement à partir du second semestre 2014.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

ADOPTE le plan de financement et le calendrier proposé par le Président.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse, le CNDS une aide financière à hauteur de 80 % de la dépense hors taxe totale estimée à un montant de 1 514 698 €.

PRECISE que la Communauté de Communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20% restants auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer l'opération en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 24 juin 2013

Pour copie conforme

Le Président

